



Bar interdit : les plaisanciers ne digèrent pas

Au Cercle nautique de Paimpol, section pêche, quatre adhérents s'expriment sur l'interdiction de pêcher le bar, cette saison. Ils respecteront la loi, mais...

« Il faudrait donner les coordonnées du 48^e parallèle aux bars, pour qu'ils évitent de franchir la ligne », rigole Christian Gabriel, membre de la section pêche du Cercle nautique paimpolais. Mais on rit quand même jaune de voir qu'au sud du Raz de Sein, les plaisanciers auront le droit à trois bars par jour, alors qu'au Nord, c'est zéro capture... « Une aberration. Ça rappelle un peu l'histoire du nuage de Tchernobyl qui aurait impacté une région et pas celle d'à côté. »

Comment les députés européens ont-ils pu voter un tel décret ? « Ça craignait déjà l'année passée avec une seule capture de plus de 42 cm par jour, se souvient Pierre Tronchon. Complicé de rentabiliser son gasoil. »

Prélèvements surévalués

Les quatre adhérents du CNPL ont tous leur bateau au port. Du coup, eux ne sont pas forcément des assidus de la sortie en mer. « Une dizaine de fois tous les ans », assurent-ils à l'unisson. Et à l'époque où on pouvait sortir ce qu'on voulait, combien de bars pêchaient-ils à l'année ? Deux avouent une bredouille générale et le 3^e, un bar de 3 kg... Loin d'être des spécialistes, ni des « viandards », ils estiment quand même que ce n'est pas pour autant équitable que les

plaisanciers du Sud-Bretagne soient traités différemment d'eux.

La faute, d'après Christian Gabriel, à des analyses fausses tirées de fremer d'études fausses commanditées à des instituts de sondage « qui ont fait n'importe quoi ». Quand les plaisanciers ont été sondés au téléphone, certains n'ont pas hésité à alourdir leurs résultats de pêche. « Au bout du compte, les prélèvements des plaisanciers ont été surévalués », regrette Alain Le Breton, président du CNP.

« Depuis, des limites ont été fixées qui n'ont aucun sens », regrettent les quatre plaisanciers qui ne veulent pas pointer du doigt les professionnels pour expliquer la disparition du bar, mais qui n'en pensent pas moins.

Du bar pour les mouettes

Eux, ce qui les anime, c'est de changer cette loi. Deux associations travaillent dans ce sens : l'Union nationale des associations de navigateurs et la Fédération nationale de plaisance et de pêche en mer. Trois propositions sont dans les tuyaux : imposer une taille limite identique pour tout le monde, plaisanciers aussi bien que pêcheurs pros, fixée à 42 cm ; fermer la pêche au bar de janvier à avril, avec la grande question : comment fait-on pour la pêche

au chalut où on attrape le poisson un peu au hasard et où il arrive de relâcher du bar déjà mort « pour les mouettes »... Enfin, instituer un carnet de pêche, à la journée ou au mois...

Face au lobbying de la grande pêche, l'avis des plaisanciers ne pèse pas lourd. Mais au CNP, on aimerait que ça change. « Moi, je vais respecter la réglementation, car je pense que c'est mieux, car si on se fait prendre, ça va faire les gros titres dans la presse et on sera montré du doigt », estime Christian Gabriel.

Mais les quatre plaisanciers aimeraient qu'on tienne compte des retombées économiques de la plaisance. « Si on arrêta de sortir avec nos bateaux et d'acheter du matériel pour pêcher, pendant un ou deux ans, il n'y aurait plus un commerce de réparation navale ou de vente d'articles de pêche en activité. »

Si les plaisanciers savent qu'ils n'auront jamais les arguments ni les moyens de défense des pêcheurs professionnels, ils estiment quand même peser un certain poids économique sur la place publique paimpolaise et sont bien décidés à le faire valoir.

Yannick LE TUTOUR.



Christian Gabriel, Alain Le Breton, Jean Joubin et Pierre Tronchon ne sont pas des grands prédateurs, mais ils aimeraient être traités au moins d'égal à égal avec les plaisanciers du Sud Bretagne.